

Message du Conseil de Ville au Corps électoral

Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 18, 19 et 20 octobre 2019, sur le

Crédit de CHF 2'600'000.- pour la réfection du terrain de football synthétique actuel et la conversion d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique

1. PREAMBULE

Un projet de terrain synthétique est inscrit au plan financier des investissements depuis 2013. Cette année-là, l'entreprise Real Sport avait été approchée pour chiffrer la réfection du terrain des Prés-Roses B et la construction d'un nouveau terrain, mais le projet était resté sans suite.

Aujourd'hui, force est de constater que le terrain de football synthétique (Prés-Roses B) est très abîmé et il constitue un grand risque de blessure lors de son utilisation, notamment par la présence accrue de grains de quartz en surface. De plus, le nombre important d'équipes au sein des Sports-Réunis de Delémont (SRD) n'est pas sans poser des difficultés dans l'élaboration des horaires d'entraînement sur les quatre terrains existant aux Prés-Roses.

Le Conseil communal, en mai 2017, a créé un groupe de travail constitué de représentants des services communaux et des SRD afin d'étudier un projet de réalisation d'un nouveau terrain de football synthétique. Le groupe de travail a étudié plusieurs variantes avant de proposer la réfection du terrain actuel associée à la conversion du terrain de jeu des Prés-Roses A.

Durant ces dernières années, un nombre important de villes a fait le choix de s'équiper de ce type d'infrastructure, qui permet notamment un plus grand nombre d'heures d'entraînement hebdomadaires, ainsi qu'une utilisation sur une plus longue période de l'année. Le terrain de football synthétique est moins sensible aux conditions météorologiques qu'un terrain engazonné.

Pour rappel, le projet de réalisation de nouveaux terrains de football synthétiques a été retenu par le Conseil communal dans son plan de législation 2018-2022.

2. TERRAINS DES PRÉS-ROSES : ÉTAT ACTUEL, RÉGIME D'UTILISATION

L'actuel terrain synthétique, de type sablé (sable siliceux), a été construit en 1991 et, bien qu'entretenu de manière assidue, n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète. En règle générale, un terrain de football synthétique devrait être rénové tous les 15 à 20 ans environ.

Cette première génération de terrain a l'inconvénient de produire au fil des années des rebonds et roulements relativement forts ; le terrain présente une surface abrasive, dure et assez éloignée de la qualité d'une surface en gazon au niveau de l'absorption des chocs. Il

engendre des risques de blessures et ne répond plus aux normes de sécurité. Le terrain synthétique des Prés-Roses est encore utilisé pour les entraînements, mais n'est plus homologué pour les matchs. Son état ne permet plus une utilisation lors de conditions météorologiques défavorables, des flaques d'eau se formant à sa surface en cas de pluie.

Aujourd'hui, ce sont plus de 20 équipes de football qui se partagent les 4 places de jeux (dont le terrain synthétique) et les 10 vestiaires aux Prés-Roses. Une équipe féminine a récemment rejoint le contingent, portant le nombre de joueuses et joueurs à près de 500. Avec 2 entraînements hebdomadaires en moyenne par équipe, les terrains des Prés-Roses absorbent près de 90 heures d'entraînement par semaine, ainsi qu'une dizaine de matchs par week-end, représentant plus de 40 heures de jeu supplémentaires. A noter que les cours pour les arbitres et les écoles ne sont pas comptabilisés, et que la planification est rendue encore plus complexe lors de la fermeture des terrains pour l'entretien annuel (juillet-août) ou en cas de conditions météorologiques défavorables (octobre à mars principalement).

La littérature informe que, si un terrain synthétique de nouvelle génération peut supporter un nombre d'heures d'entraînement élevé (30 à 40 heures), les terrains engazonnés ne devraient pas supporter plus de 15 heures d'occupation hebdomadaires, afin d'en garantir la qualité. Actuellement très utilisés, les terrains conduisent au consentement d'efforts d'entretien importants de la part des jardiniers de la Ville.

Durant la mauvaise saison, soit d'octobre à mars, une partie des équipes des SRD s'entraînent en salle, et de nombreux matchs sont organisés à l'extérieur, générant des coûts importants pour la location de terrains synthétiques dans des villes comme Bienne ou Bâle par exemple, où les terrains sont loués entre CHF 300.- et CHF 400.- par utilisation.

3. ANALYSE DES BESOINS

S'il est avéré que la pratique régulière d'un sport participe d'une meilleure santé et qu'il est un facteur important de cohésion sociale, l'école de football étant parfois considérée comme une véritable école de vie, les infrastructures sportives contribuent quant à elles à l'élaboration d'une image dynamique des communes ou des régions.

Ainsi, dans le Canton du Jura, l'image de Porrentruy est associée au hockey sur glace, et à son projet de patinoire, Boncourt au basket, et les Franches-

Montagnes au volleyball. Delémont, quant à elle, est connue pour et par son club de football, les Sports-Réunis de Delémont recensant près de 500 membres actifs. De nouveaux terrains synthétiques à Delémont constitueront indéniablement une belle carte de visite pour la Ville, le Canton ne bénéficiant pas à l'heure actuelle d'autres infrastructures de ce type.

Actuellement, le terrain du stade de la Blancherie est considéré comme d'excellente qualité pour la pratique du football, mais il n'est pas optimal pour les spectateurs, vu la présence de l'anneau d'athlétisme. De plus, la relative fragilité de la pelouse implique qu'il n'est utilisé presque exclusivement que par la première équipe des SRD.

Aux Prés-Roses, l'engorgement actuel décrit ci-dessus rend très complexe l'élaboration des horaires d'utilisation des terrains. De plus, les demandes actuelles d'utilisation de terrain pour d'autres sports, dont le rugby par

exemple, rendent indispensable l'augmentation de plages horaires à disposition.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Fort de ces constatations, le groupe de travail a ébauché plusieurs variantes permettant d'optimiser la pratique du football à Delémont. Dans un premier temps, l'idée d'agrandir le terrain synthétique existant a notamment été abandonnée. Cette solution ne répondait que partiellement aux besoins, son intégration dans l'espace libre existant était trop difficile et contraignante, et son coût était très important, notamment du fait qu'il était obligatoire de déplacer l'éclairage et les chemins d'accès voisins.

Après analyse, c'est le projet de réfection du terrain synthétique actuel et la conversion du terrain des Prés-Roses A en terrain synthétique qui a été retenu :



Schéma des principes du projet

- Réfection du terrain synthétique actuel (Prés-Roses B) au niveau de sa couche supérieure uniquement, sans agrandissement, pour un terrain qui ne sera pas homologué pour les matchs, mais qui permettra une mise à disposition de nombreuses heures d'entraînement.
- Conversion du terrain de jeu principal des Prés-Roses A en terrain synthétique, homologué pour la 2^{ème} ligue inter, sans gradins. Les dimensions actuelles du terrain ne sont pas modifiées.

Le remplissage des terrains sera réalisé en matériau naturel, avec du sable et du liège, et ne contiendra pas de polyéthylène, composant actuellement remis en question pour des raisons de santé publique. Il est à noter que l'entretien des terrains de football synthétiques peut se faire par brossage régulier, excluant de fait l'utilisation de produits phytosanitaires, et que le nombre de m³ d'eau utilisés pour l'arrosage est moindre par rapport à un terrain de football engazonné.

Les terrains seront clôturés afin d'éviter une mauvaise utilisation par des personnes non autorisées. Afin de répondre aux normes d'éclairage, soit 120 lux pour le terrain A homologué 2^{ème} ligue inter et 80 lux pour le terrain B d'entraînement, tout en respectant les normes énergétiques, les éclairages existants des deux terrains seront remplacés par un système LED, qui engendrera entre 30 et 50 % d'économie. La stabilité des mâts a été vérifiée et ils peuvent être conservés.

Après étude, le projet présenté dans ce message offre la meilleure solution pour pallier les différents problèmes rencontrés aujourd'hui pour la planification des entraînements et des matchs. La mise à disposition de 2 terrains synthétiques permet d'augmenter de manière substantielle le nombre d'entraînements et d'utiliser les terrains plus longtemps dans la saison. Le Conseil communal, puis l'Assemblée générale des Sports-Réunis de Delémont ont validé la proposition du groupe de travail.

5. COUT, DÉROULEMENT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Le coût total du projet, soit la réfection du terrain synthétique actuel, la conversion du terrain de jeu des Prés-Roses A et l'adaptation par un système LED de l'éclairage pour les 2 terrains se monte à CHF 2'600'000.- et se divise comme suit :

1. Terrain A – conversion en terrain synthétique		1'562'000.-
• Travaux préliminaires, installation de chantier	69'000.-	
• Travaux de terrassements, démolition accès existants, remise en état	345'000.-	
• Coffres	160'000.-	
• Drainages, conduites souterraines	57'000.-	
• Arrosage automatique	72'000.-	
• Gazon synthétique	445'000.-	
• Espaces publics autour du terrain, accès, place de stockage des buts	213'000.-	
• Clôtures, mains-courantes et portails d'accès	92'000.-	
• Accessoires, outils d'entretien, panneau d'affichage, bancs remplaçants	109'000.-	
2. Terrain B – réfection		687'000.-
• Travaux préliminaires, installation de chantier	31'000.-	
• Démolition surface synthétique existante	102'000.-	
• Drainages, conduites souterraines	57'000.-	
• Arrosage automatique	48'000.-	
• Gazon synthétique	320'000.-	
• Espaces publics, accès	59'000.-	
• Clôtures, mains-courantes et portails d'accès	70'000.-	
3. Adaptation de l'éclairage		79'000.-
• Fourniture de nouveaux luminaires LED pour les 2 terrains	79'000.-	
4. Honoraires, divers et imprévus		272'000.-
• Honoraires	161'000.-	
• Divers et imprévus, réserve	111'000.-	
TOTAL TTC		2'600'000.-

Les montants ci-dessus sont issus d'un appel d'offres aux entreprises intéressées selon les bases légales en

matière de marchés publics. Les prix sont donc précis (fourchette +/- 10 %) et induisent la prise en compte d'une réserve suffisante pour couvrir les inévitables travaux divers et imprévus.

En cas d'acceptation du présent crédit par le Corps électoral, la demande de permis de construire pour les clôtures du terrain A sera déposée immédiatement. Sous réserve d'opposition à cette demande de permis, les travaux débiteront sur site à fin 2019 ou début 2020, selon les conditions météorologiques.

Ce crédit est prévu dans le programme de législature et dans le budget des investissements et sera financé par voie d'emprunt. Le tableau de financement est le suivant :

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			2'600'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt			2'600'000.-

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2 % = 50 ans)	5 %	130'000.-
Durée de l'amortissement comptable	20 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		78'000.-
Total de la charge financière annuelle		208'000.-

*Le taux d'intérêt ne peut pas être déterminé de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2018.

Toutes les sources de subventionnement seront exploitées, notamment auprès de l'Office des sports de la République et Canton du Jura. En parallèle à l'acceptation du projet, les SRD se sont par ailleurs engagés à participer à hauteur de CHF 200'000.-, sous réserve de la signature d'un contrat de partenariat avec la Ville de Delémont qui réglera toutes les modalités liées à cette contribution et à la mise à disposition des terrains des Prés-Roses pour les SRD. Ce contrat définira également les conditions de location à des tiers des terrains de manière générale et des terrains synthétiques en particulier. Enfin, un règlement d'utilisation des différents terrains de jeu sera réalisé.

Selon les expériences enregistrées dans d'autres villes ayant aménagé un terrain synthétique et sur la base de

tarifs fournis par des entreprises spécialisées, il est présumé que les charges annuelles d'exploitation ne seront pas supérieures à celles engendrées par des pelouses traditionnelles, soit environ CHF 60'000.- par terrain.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter la demande de crédit de CHF 2'600'000.- pour les travaux y relatifs décrits ci-dessus.

**6. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Les trois commissions communales concernées (Sports, Urbanisme, environnement et travaux publics et Finances) ont préavisé favorablement la présente demande de crédit.

L'aménagement de deux terrains synthétiques aux Prés-Roses est impératif pour décharger l'utilisation du complexe sportif et permettre aux équipes de football ainsi que d'autres sports de pratiquer leurs entraînements et leurs matchs dans de bonnes conditions.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 juin 2019